Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 027-212704704-20260914-129DELIB140926-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 8 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Mme AUBRIL Katie, adjointe ; Mrs LEVACHER Philippe, HEBERT Philippe, Adjoints.
Mmes CHEDRU Kristell, DUHO Christelle, GALLIENNE Véronique, GOURIOU Laura, VEZIER Lorna ; Mrs DURIEZ René, GODEFROY Marc, JOIGNANT Benjamin, OULAL Abdelkader.

Absents excusés : Mr CHEVALIER Romain qui donne pouvoir à Mme GOURIOU Laura.
Mr LETERME Christophe qui donne pouvoir à Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie.

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

S.I.E.G.E. 27– PRESENTATION DU PRE-DIAGNOSTIC DU GROUPE SCOLAIRE ET PROPOSITION D'AUDIT

Objet : Réalisation d'audit(s) énergétique(s) par le S.I.E.G.E. 27 – Convention de participation financière
Exposé des motifs :
Conformément aux délibérations de son Comité syndical en date du 29 mai 2021, le S.I.E.G.E. 27 s'est engagé auprès de ses collectivités adhérentes à les accompagner dans leurs démarches de maîtrise de la demande en énergie en les conseillant et les aidant à réduire leurs consommations énergétiques. Pour ce faire, le S.I.E.G.E. 27 a notamment mis en place un marché à bon de commandes pour la réalisation par un bureau d'études compétent d'audits énergétiques du patrimoine des communes.
Conformément au régime de participation financière du S.I.E.G.E. 27, la réalisation de cette prestation est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.
L'estimation de cette participation s'élève en section d'investissement à **1056.12 €.**
Etant entendu que ce montant sera ajusté sur la base du coût réel des prestations réalisées par le S.I.E.G.E. 27 dans la limite du montant indiqué ci-dessus.
En cas de dépassement de ce montant, les compléments de participation communale seront examinés par voie d'avenant.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 027-212704704-20260914-129DELIB140926-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature par Mme le Maire de la convention de participation financière annexée à la présente.
Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2026 au compte 203.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX

MAIRIE de PONT SAINT-PIERRE
(EURE)

DELIB129140926